

Le mécénat de compétences

Date de réalisation de la fiche : 23/01/2024

Nom de l'initiateur du concept : inconnu

Initiative portée (à l'origine) par (plusieurs choix possibles) :

OLCC des citoyens une association, une coopérative un établissement scolaire
 une entreprise, une collectivité locale, l'état Autre (préciser)

Maturité du concept :

idée émergeant confirmé passage à l'échelle passé à l'échelle

Date et lieu de la première mise en œuvre : inconnue

Mots clefs : Salariés, entreprise, compétences, mécénat, sens,

Description du concept :

1/ La problématique ou l'enjeu auquel il répond :

Permettre à l'entreprise de répondre à ses obligations de responsabilité sociétale en impliquant les salariés. Le mécénat des compétences répond aussi au besoin, voire à la revendication, de sens des salariés en proposant un engagement citoyen de nouveau type dans le cadre de leur travail. C'est aussi l'opportunité pour les salariés d'élargir leur champ de compétences et de découvrir de nouveaux milieux

2/ Détails de la solution proposée.

Le mécénat de compétences est une forme de don en nature qui allie la vie active et la solidarité. Il permet de créer partager des savoir-faire et de créer du lien au cœur des territoires. Par cette démarche, une entreprise met des salariés à disposition d'un organisme d'intérêt général sur une durée pouvant aller de quelques heures à plusieurs années (le mécénat de compétences est limité à trois ans). Les collaborateurs utilisent ainsi leurs compétences ou leur force de travail pour aider une association, une fondation, un établissement ou un organisme agréé.

Cette modalité s'adresse aux travailleurs de tout âge et secteur d'activité, avec l'accord de leur employeur. Plusieurs formes de mécénat de compétences existent. Dans le cadre de la prestation de service, c'est l'entreprise qui s'engage à effectuer une mission au profit d'un organisme d'intérêt général. Quant au prêt de main-d'œuvre, l'employeur met à disposition d'une association un salarié. L'organisme en question gère lui-même la mission.

Selon une [étude d'Admical et IFOP de novembre 2020](#), 13 % du budget du mécénat des entreprises en France est dédié au mécénat de compétences. 54 % des grandes entreprises, 22 % des ETI mécènes et 18 % des PME mécènes pratiquent le mécénat de compétences,

A l'initiative de la SNCF qui a mis le mécénat de compétences au cœur de son projet de RSE, 26 dirigeants, convaincus des vertus du mécénat des compétences, ont créé « [L'alliance pour le mécénat des compétences](#) ». Ils ont co-écrit un manifeste dans lequel ils mettent en avant les sept engagements suivants :

- **Développer le programme Mécénat de compétences** existant dans l'entreprise ou le mettre en place
- **Offrir une variété de missions** à tous les salariés
- **Valoriser l'acte d'engagement** des collaborateurs
- **Encourager les entreprises** de toutes tailles à déployer un dispositif

- **Évaluer les résultats** des programmes
- **Partager les expériences et les pratiques** en France et à l'international
- **Soutenir les travaux de recherche** sur l'impact pour l'entreprise et la société

Les sous-produits du projet (outils, méthodes, connaissances ou autres)

Pas d'élément sur ce point

Les liens et synergies possibles avec d'autres projets ou concepts existants

Pas d'élément sur ce point

Les perspectives à court, moyen ou long terme (+ éventuels moyens et/ou partenariats pour y arriver)

[L'alliance pour le mécénat des compétences](#) travaille à son déploiement dans un nombre plus important d'entreprises. L'objectif est que le 3 millions d'entreprises françaises, petites et grandes, expérimente un jour le mécénat de compétences.

Liens utiles

- Site(s) web : <https://alliance-mecenat-de-competences.org/>
- Réseaux sociaux
- Articles de presse : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/leadership-management/mecenat-de-competences-les-entreprises-accelarent-1245244>
- Dossiers

Contact (personne que l'on peut contacter pour en savoir plus) :